

REGLEMENT URBAN TRAIL 2021

Art 1: Présentation des épreuves:

Renseignements sur le site internet de la ville de Lamalou les Bains : lamalou-les-bains.fr

Le Dimanche 27 Juin 2021 à Lamalou les Bains (34).

Urban trail de 10 km et 300 D+:

Tarif: 10 Euros (Frais d'inscriptions + tee shirt).

Départ: 10h00

Dossard de couleur numéroté de 1 à 200.

Art 2: Inscriptions:

-Inscription en ligne sur le site www.ats-sport.com

OU

-Inscription sur bulletin téléchargeable sur le site internet de la ville de Lamalou les Bains : lamalou-les-bains.fr

Et à renvoyer à l'adresse suivante:

Magasin Sport et Nature

Av Clémenceau

34 240 Lamalou les Bains

avec chèque à l'ordre de « RAC lamalou »

OU

-Sur place sous réserve de dossards disponibles

Limité à 200 participants.

Pour tout renseignement de dernières minutes téléphoner sur le 06 70 54 63 21

Pour toutes inscriptions il est obligatoire:

-Etre titulaire d'une licence délivrée par la FFA en cour de validité à la date de la manifestation.

-Etre titulaire d'une licence sportive en cour de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération agréée (liste dispo sur <http://www.sport.gouv.fr/spi?page=sg-federation>).

-Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an.

Chaque participants à la possibilité de demander la non publications de ses données nominatives.

Cette demande doit être faite par courrier à l'organisateur, lors de l'inscription.

Art 3: Retrait des dossards:

Retrait des dossards le Dimanche 27 Juin 2021 Parc du casino à Lamalou les Bains:

de 8h00 à 10h00

Les dossards devront être portés sur la poitrine pour rester visible tout au long du parcours et permettre des contrôles et classements.

Art 4: Matériels obligatoire:

Réserve d'eau de 0,5 litre minimum.

Une couverture de survie.

1 Gobelet personnel 15 cl.

Art 5: Horaires:

Dimanche 27 Juin 2021 :

8h00-10h00 Retrait des dossards.

10h00 Départ

Remise des prix à 12h00.

A tout moment, l'organisation du trail urbain se réserve le droit de modifier le parcours ou horaires.

Elle se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie des coureurs en danger ou tous cas de force majeure.

Cette annulation s'effectuera sans remboursement des droits d'inscriptions versés.

Art 6: Barrières Horaires:

Aucune

Art 7: Ravitaillements:

A l'arrivée

Art 8:

Respecter La ville en ne jetant ni papiers, ni gels, ni bouteilles sur le parcours.....

Tout coureur ne prenant pas l'itinéraire balisé et conseillé se verra disqualifié.

Art 9:

Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.

Art 10:

Art 11: En cas d'accident (Coureur blessé ou en grosse difficulté)

Donner les premiers secours et le signaler aux organisateurs qui porteront un tee shirt de couleur bleu.

Téléphoner avec votre portable au 06 70 54 63 21 ou 06 72 14 04 77 ou directement 112

En cas d'accident le coureur doit rester sur l'itinéraire afin de faciliter l'accès des secours.

Art 12: Dispositif de Secours

Docteur:1

Infirmier ou Infirmières:2

Quinés thérapeutes:2

Ambulance:1

Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident:

ABBAL CYRIL: 06 70 54 63 21

CANOVA MICHEL: 06 72 14 04 77

Art 13:Couverture photographique:

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Art 14:Récompenses:

10 premières féminines.

10 premiers masculins.